

Séance du Conseil départemental du 26 juin 2023
Rapport annuel d'activité de la médiation départementale
pour l'année 2022

Intervention d'Ibrahima TRAORÉ

Groupe Val-de-Marne en Commun – PCF et citoyen.nes

La délibération du 19 Mai 2014 sous la présidence de Christian Favier, a mis en place la médiation institutionnelle qui n'était pas une obligation réglementaire. Il y a 60 médiateurs départementaux en France ; nous constatons en Val-de-Marne combien cette institution est essentielle.

Je tiens à remercier le travail remarquable effectué par la médiatrice et le travail avec nos partenaires institutionnels ; composante importante de la médiation.

Les préconisations de la médiatrice ont été pris en compte par l'exécutif notamment pour ce qui est des moyens humains, mais également concernant l'interpellation de l'État notamment le service des étrangers de la Préfecture du Val-de-Marne ou encore la prise de rendez-vous, comme nous le voyons bien dans nos permanences respectives et le nombre d'interventions que nous sommes amenés à faire).

Le rapport d'activité met en avant plusieurs sollicitations relevant des produits nationaux que nous notifions (RSA, AAH, AEEH, AL). Les retards pris sur le renouvellement des titres de séjour ont des conséquences humaines et économiques sur les val-de-marnaises et val-de-marnais : perte d'emploi, endettement, qui engendrent de lourdes difficultés sur les familles et les prises en charge de leurs enfants ainsi que dans l'accompagnement des travailleurs sociaux, particulièrement dans l'insertion.

J'ajoute également les conséquences sur les étudiants étrangers qui parfois postulent à des postes d'ingénieurs ou autres et qui, à la fin de leur cycle de formation, ne peuvent pas prétendre à des postes dans nos entreprises et nos collectivités comme j'ai pu le voir sur mon canton. Epitah

Le jugement du 22 Février 2023 TA qui condamne la Préfecture est très critique et utilise des termes forts à cet égard :

« L'incurie et des graves errements du service des étrangers de préfecture du VDM seul à se signaler de manière récurrente de la sorte et sans aucune mesure corrective ne soit prise par la préfète pour y remédier ».

L'éloignement des services publics, dû à la dématérialisation, accentue les procédures, surcharge inutilement les services. Heureusement notre collectivité à compenser cette impact en déployant des accueils physiques au sein des mairies qui j'espère que nous continuerons à se développer.